



FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – contact@fo-fonctionnaires.fr –

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

UNE NOUVELLE PREUVE DE LA CHUTE DU POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES !

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le traitement des premiers échelons du premier grade et du deuxième grade de la catégorie C est en dessous du SMIC. C'est dire la grande insuffisance des points attribués dans le cadre du protocole PPCR que le gouvernement de Valls avait décidé d'imposer sans l'accord de la majorité des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires !

Le gouvernement actuel n'en tire pourtant pas la conclusion qu'il est nécessaire de mettre un terme à la chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires, en augmentant enfin le point d'indice.

Au contraire ! N'hésitant pas à prendre une mesure provocante, le gouvernement n'attribue que le nombre de points minimum pour permettre aux traitements du pied de la grille d'atteindre le SIMIC.

En clair, il ajoute deux points (9,37 euros) à la grille pour les échelons 1, 2, 3 et 4 du premier grade ainsi qu'au 1^{er} échelon du deuxième grade. Pour le 5^{ème} échelon du premier grade et le 2^{ème} du deuxième grade, il n'attribue qu'un seul point supplémentaire (4,69 euros) !

Si le gouvernement avait fait le bon choix, voilà ce qu'il aurait fait !

Il aurait décidé de compenser la perte du pouvoir d'achat que la valeur du point d'indice a subie depuis le 1^{er} janvier 2000, en augmentant celle-ci de 20,79 %.

Le rattrapage du pouvoir d'achat pour les personnels concernés par cette attribution de points se serait traduit par l'augmentation suivante :

- Pour un fonctionnaire de catégorie C au 1^{er} échelon du 1^{er} grade, cela signifie percevoir un traitement brut de 1 867,87 euros, soit 321,49 euros d'augmentation.
- Pour un fonctionnaire au 2^{ème} échelon du deuxième grade, cela signifie percevoir un traitement brut de 1 890,52 euros, soit 325,39 euros d'augmentation.

De surcroît, la compensation de la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, simple mesure de justice évidente, bénéficierait à l'ensemble des personnels en évitant le tassement de la grille.

Pour FO, c'est la première des exigences qui doit s'accompagner de véritables négociations sur les carrières et les qualifications !

Fait à PARIS, le 12 avril 2021